

Demande de remboursement des frais scolaires

DATE LIMITE POUR RÉCLAMER : 31 DÉCEMBRE

Nom de l'élève :

Nom et adresse de la famille d'accueil :

Code postal :

No. Téléphone :

AFS Interculture Canada rembourse uniquement les frais suivants :

- frais d'inscription scolaire obligatoires
- coûts des manuels scolaires non remboursés à la fin de l'année par l'école
- frais de transport scolaire (un aller-retour quotidien) obligatoires

1. Joindre les factures détaillées

2. Inscrivez le total du montant réclamé : _____

3. N'oubliez pas les trois signatures obligatoires :

✓ l'élève : _____

✓ un parent d'accueil : _____

✓ un responsable AFS local : _____

4. Veuillez indiquer votre choix :

Remboursement Chèque fait au nom de: _____

5. Envoyez votre réclamation par courriel à ambar.angulo.can@afs.org

N.B. : Les fournitures scolaires et l'uniforme sont aux frais de l'étudiant AFS